

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

N° 158 /PR.CAB.MAID.

(D) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----

Sommaire:  
Nomination  
-+-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;  
VU la loi 59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU la décision accordant un congé administratif à Mr.FABRE Administrateur de la F.O.M. ;  
VU les nécessités du service ;  
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

(D) E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1er.- Mr. MEHINTO Célestin, Adjoint au Sous-Préfet de OUIDAH, est chargé de l'intérim de la Sous-Préfecture de Ouidah en remplacement de Mr. FABRE, Administrateur de la France d'Outre Mer titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 2 JUIN 1961

Par le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense.



H. AROUNA

M.AROUNA

AMPLIATIONS:

CHRONO	1	FP	3
JORD	1	MAID	5
PR	15	SGCM	4
INFO-SUD	2	PREFEC.SUD	1
CF	1	SP.OUIDAH	1
CD	1	Intéressé	1
MF	5	D.P.	3
SE	5		